

INFO MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE

Pour nous joindre

☎ 418 855-2428 poste 3
ou par courriel

info@municipalitelejeune.ca



MOT DU MAIRE

BUREAU MUNICIPAL

Nos heures d'ouverture sont :

Lundi au jeudi

8h00 à 12h00

13h00 à 16h00

Vendredi 8h00 à 12h00

69, de la Grande-Coulée

Lejeune (Québec) G0L 1S0

SÉANCES DU CONSEIL 2020

Lundi 6 juillet

Lundi 17 août

Mardi 8 septembre

Lundi 5 octobre

Lundi 2 novembre

Lundi 7 décembre

Bonjour aux citoyens et aux citoyennes de Lejeune ainsi qu'aux visiteurs.

Après un printemps plutôt spécial, troublant et parfois difficile, l'été est finalement arrivé. Bien que plusieurs activités habituelles soient annulées à cause de la pandémie, nous espérons que vous pourrez profiter des beaux jours. Avec les nouvelles règles du déconfinement, il est possible de retrouver une vie un peu plus normale. Nous vous encourageons cependant à suivre les consignes de la santé publique afin de protéger la santé de tous.

Bien qu'il n'y aura pas d'activités à la Halte Lacustre cet été, l'équipe de DSG s'affaire à réaliser différents travaux pour améliorer le site et ainsi se préparer pour reprendre les activités en 2021. Les différents sites de pique-niques sont cependant ouverts le long du sentier. Il est important de noter que la baignade n'est pas autorisée. Vous faites donc cette activité à vos risques. Merci de votre compréhension.

Avec l'arrivée de la chaleur, les activités sur les plans d'eau sont nombreuses, nous vous demandons d'être prudent lors de vos baignades et de vos déplacements en bateau, etc. Les grandes chaleurs ont provoqué beaucoup de sécheresse, il faut être prudent avec le feu dans de telles conditions. En suivant les avis de la SOPFEU, vous saurez s'il est permis de faire des feux à ciel ouvert.

Site : Sopfeu.qc.ca

Une nouvelle pergola vient d'être installée devant l'église, nous espérons que vous pourrez en profiter pour admirer le magnifique paysage à l'abri du soleil et de la pluie.
Cette pergola se veut une halte pour les marcheurs et offre un endroit abrité donnant accès au Wi-Fi Témiscouata. Les installations devraient être complétées prochainement.

Ce projet est rendu possible grâce au partenariat de la MRC Témiscouata et la Municipalité de Lejeune.

Finalement, au nom du conseil municipal et de nos employé(e)s je vous souhaite un super bel été.

AFFAIRES MUNICIPALES



Municipalité de Lejeune

RAPPORT DU MAIRE

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2019

Présenté à la séance ordinaire du

1er JUIN 2020

Par le maire, monsieur Pierre Daigneault

Membres du conseil municipal

Monsieur Pierre Daigneault, maire

Monsieur Patrice Dubé, conseiller siège #1

Monsieur Réjean Albert, conseiller siège #2

Monsieur Fernand Albert, conseiller siège #3, pro-maire

Madame Carole Viel, conseiller siège #4

Madame Marguerite Albert, conseillère siège #5

Madame Armelle Kermarrec, conseiller siège #6

Chers collègues,

Chères citoyennes,

Chers citoyens,

J'ai le plaisir de vous présenter mon rapport sur la situation financière de la municipalité. Selon l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard lors d'une séance ordinaire du mois de juin, le maire d'une municipalité locale doit faire un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

La firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton de Témiscouata-sur-le-Lac a préparé les états financiers et le rapport du vérificateur externe pour la période se terminant le 31 décembre 2019.

Ce rapport se veut une rétrospective du dernier exercice financier.

Dans ce rapport, je vais traiter brièvement des sujets suivants :

- Les états financiers 2019 ;
- Le rapport du vérificateur ;

ÉTATS FINANCIERS 2019

Les états financiers au 31 décembre 2019 indiquent que la municipalité a terminé l'année avec un surplus de 52 375.00\$. Nous avons enregistré des revenus pour 975 527.00\$. Les dépenses de fonctionnement étaient de 808 242.00 \$, et les immobilisations (valeur comptable net) de 308 359.00\$, DES AFFECTATIONS pour 114 910.00\$. Le solde de la dette à long terme se situe à 42 639.00 \$ au 31 décembre 2019, comparativement à 89 998.00\$ au 31 décembre 2018.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le rapport du vérificateur mentionne que les états financiers reflètent la situation financière de la Municipalité de Lejeune au 31 décembre 2019, ainsi que les résultats de son exploitation, pour l'exercice terminé à cette même date, le tout en conformité avec les pratiques comptables reconnues par le Ministère des Affaires municipales et des Régions.

Merci de votre attention.

Pierre Daigneault
Maire

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Nom des élus	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation dépenses
Pierre Daigneault	11 651\$	4 552\$
Patrice Dubé	1 976\$	988\$
Réjean Albert	2 128\$	1 064\$
Fernand Albert	2 128\$	1 064\$
Carole Viel	1 976\$	988\$
Marguerite Albert	2 128\$	1 064\$
Armelle Kermarrec	2 128\$	1 064\$

Note : le maire reçoit

De la municipalité un salaire de 6384.19 \$ et une allocation de dépense de 3192.10 pour un total de 9576.29\$

De la MRC un salaire de 5266.81\$ et une allocation de dépense de 1359.90\$ pour un total de 6626.71\$

Liste des dépenses		
de plus de 2000.00 \$		
Nom	Description	Montant
ARÉO-FEU	BUNKER ET ÉQUIPEMENTS	2 340.12 \$
BRANDT TRACTOR LTD.	LAME CAMION	3 709.99 \$
BELL CANADA	SERVICE MENSUEL	3 163.65 \$
CARREFOUR DU CAMION R.D.L..	ACHAT CAMION 2020 ET RÉPARATIONS	203 275.11 \$
DENIS BERGERON,	INSPECTEUR	2 785.25 \$
DÉPANNEUR GAZ BAR C.B.INC.	DIÉSEL, GAZ, AUTRES	42 776.04 \$
Développement Saint-Godard	FRAIS DIVERS	3 540.62 \$
ÉCO-L'EAU	OPÉRATION EAU POTABLE	18 214.98 \$
ÉLECTRONIQUE MERCIER LTÉE	CONTRAT ET ACHAT PADGET	6 193.14 \$
EXCAVATION ÉMILIEU OUELLET INC.	TRAVAUX PETITE ROUTE,	6 780.66 \$
GROUPE ULTIMA	ASSURANCES 2018-2019	18 633.00 \$
HSBC crédit	FINANCEMENT CAMION DÉNEIGEMENT	50 190.45 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	11 534.87 \$
INFOTECH	CONTRAT ET ATELIER	6 541.51 \$
JULIEN COLPRON-TREMBLAY	PLAN SÉCURITÉ CIVILE	4 500.00 \$
L'ARSENAL	BUNKER ET BOTTES-GANTS POMPIER	3 641.22 \$
LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC.	ABAT POUSSIÈRE	11 166.09 \$
LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC.	ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT	140 824.26 \$
LES CONSTRUCTIONS C.B. 2004 INC.	RÉPARATION édifice municipal	35 489.87 \$
MINISTÈRE DU REVENU QUÉBEC	RÉMISES DE L'EMPLOYEUR	60 337.91 \$
MINISTÈRE DES FINANCES	SERVICES SÛRETÉ DU QUÉBEC	17 386.00 \$
M.R.C. DE TÉMISCOUATA	QUOTE-PART FONCTIONNEMENT	23 465.19 \$
MUNICIPALITÉ DE SQUATEC	ENTENTE PARTAGE	2 161.50 \$
MUNICIPALITÉ ST-JUSTE-DU-LAC	ENTENTE TECHNICIENNE LOISIRS	12 332.45 \$
MULTI TECHNIQUES	WI-FI	6 461.60 \$
O.M.H. DE LA RÉGION DE DÉGELIS	DÉFICIT	5 284.36 \$
PÉTROLES J.M.B. INC..	HUILE	15 323.27 \$
PIÈCES TÉMIS INC.	PIÈCES POUR RÉPARATIONS	5 537.90 \$

PLOMBERIE CB	INSTALLATION COMPTEUR D'EAU	5 696.68 \$
PNEUS FD INC.	PNEUS	2 028.16 \$
RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON	HONORAIRE VÉRIFICATEUR	10 422.48 \$
RÉAL HUOT INC.	ACHAT COMPTEUR D'EAU	2 051.04 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR	28 973.51 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS	COLLECTE	49 616.41 \$
SERVITECH INC.	HONORAIRES – MISE À JOUR RÔLE	15 627.95 \$
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTO DU QUÉBEC	IMMATRICULATION	9 741.37 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	FORMATION EXAMEN POMPIER	3 368.30 \$
VISA DESJARDINS	DIVERS	4 634.11 \$
	TOTAL	855 751.02 \$

PROPRETÉ DES LIEUX

Pour garder notre belle municipalité accueillante, pour le respect de l'environnement et la visibilité de nos beaux paysages, nous vous demandons de garder dans vos véhicules : canettes, bouteilles et autres.

Il y a des endroits spécifiques pour les recycler.

Les jeter par la fenêtre est un manque de respect pour l'environnement.

Merci de garder le territoire propre !

Rappel

Ceux et celles qui ont encore un garage de toile installé, il serait important de l'enlever.

Merci !

Municipalité Lejeune

CHIENS

ENREGISTREMENT DES CHIENS À LEJEUNE

DÈS LE 3 JUIN 2020 

Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Le 3 mars 2020, est entré en vigueur le règlement provincial « Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ». Ce règlement est applicable par toutes les villes et municipalités du Québec, il est édicté par le Ministère de la Sécurité publique (MSP). Ce règlement oblige tous les propriétaires de chiens à enregistrer leur (s), quel que soit la race, la grosseur du chien, auprès de la municipalité et à faire porter à leur chien, la médaille d'enregistrement de la municipalité (des frais seront appliqués pour chaque médaille).

La municipalité n'a pas à faire du porte-à-porte pour découvrir l'ensemble des chiens sur son territoire. La responsabilité revient au propriétaire d'enregistrer son chien auprès de la municipalité. Le propriétaire est passible d'une amende de 250 \$ s'il ne va pas enregistrer son chien à la municipalité dans un délai prévu.

PROCÉDURE POUR ENREGISTRER VOTRE CHIEN À LEJEUNE

-La procédure d'enregistrement et le port de la médaille vont débiter le 3 juin 2020.

-L'enregistrement se fait au bureau municipal (69, rue de la Grande-Coulée) au coût de 10 \$ par chien, payable en argent ou chèque. Une fiche d'enregistrement devra être complétée par chaque propriétaire de chien et cela pour chaque chien. **Afin de diminuer le temps de la transaction, nous aimerions que votre fiche soit complétée avant de vous rendre au bureau municipal en vous la procurant sur notre site internet dans la section municipale/urbanisme ou dans le portique au 69, rue de la Grande-Coulée.**

-Le propriétaire reçoit ensuite une médaille pour le chien.

Cette médaille comporte le numéro d'enregistrement du chien. Le chien doit porter sa médaille afin d'être identifié en tout temps.

-Par la suite, il y aura une facture annuelle de 10 \$ par chien au mois de janvier.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h (fermé en après-midi). Nous demandons de respecter la distanciation sociale.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la municipalité de Lejeune au 418 855-2428 poste 3.

FICHE D'ENREGISTREMENT D'UN CHIEN

MUNICIPALITÉ / VILLE:

DE MÉDAILLE:

DATE DE L'ENREGISTREMENT:

DATE DE LA DERNIÈRE MODIFICATION :

DATE DE DÉCÈS DU CHIEN :

INFORMATIONS SUR LE PROPRIÉTAIRE OU GARDIEN

NOM :

ADRESSE :

DE TÉLÉPHONE :

INFORMATIONS SUR LE CHIEN

RACE OU TYPE DE CHIEN :

SEXE :

COULEUR :

ANNÉE DE NAISSANCE :

NOM DU CHIEN :

SIGNES DISTINCTIFS (s'il y a lieu) :

PROVENANCE DU CHIEN (ex. : animalerie, éleveur, etc.) :

POIDS : Moins de 20kg (44lbs) ? **OUI / NON** 20kg (44lbs) et plus? **OUI / NON**

HISTORIQUE D'ENREGISTREMENT

MUNICIPALITÉS OÙ LE CHIEN A DÉJÀ ÉTÉ ENREGISTRÉ :

DÉCISIONS PRÉCÉDEMMENT RENDUES À L'ÉGARD DU CHIEN :

DÉCISIONS PRÉCÉDEMMENT RENDUES À L'ÉGARD DU PROPRIÉTAIRE OU GARDIEN :

CHIEN DÉCLARÉ POTENTIELLEMENT DANGEREUX

PREUVE QUE LE STATUT VACCINAL DU CHIEN EST À JOUR :

PREUVE QUE LE CHIEN EST STÉRILISÉ OU MICROPUCÉ :

DE LA MICROPUCE (s'il y a lieu) :

AVIS ÉCRIT D'UN MÉDECIN VÉTÉRINAIRE INDIQUANT QUE LA VACCINATION, LA STÉRILISATION OU LE MICROPUCAGE EST CONTRE-INDIQUÉ :

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU GARDIEN

Je, _____, déclare que les renseignements contenus dans cette fiche d'enregistrement sont véridiques, que j'ai pris connaissance du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et qu'une copie de ce Règlement m'a été donnée lors de l'enregistrement. Signé à Lejeune, le _____

Signature _____

Permis

Il est important de faire une demande de permis avant de commencer à faire vos rénovations, vos constructions, vos démolitions, installation septique et puits, etc.

Note : Pour les constructions ou les déplacements d'un bâtiment, il y a un délai pour recevoir votre autorisation. Prévoyez à l'avance !

Info : *au bureau municipal, au 418-855-2428 poste 3 ou au site municipal pour vous procurer un formulaire. (Onglet- inspecteur)*

TAXES

RAPPEL 3e versement taxes : le 9 juillet 2020

Nous vous invitons à payer même si le paiement est reporté au 22 octobre 2020 (pour ceux qui le peuvent)

Vous pouvez payer par Accès D ou par chèque ou directement au bureau municipal.



LES FERMIÈRES

Après 82 ans d'existence, le cercle de Lejeune va bientôt fermer.

Les causes :

- Manque de membres actifs;
- Manque de relève au conseil d'administration;
- Pas de local pour faire des activités sociales et artisanales;
- La présidence est madame Claudette Albert depuis onze ans, ceci n'est pas conforme aux règlements de la fédération;
- Pas quorum aux réunions mensuelles;

Les fermières qui voudront être transférées dans un autre cercle le pourront.

Pour information contacter : Huguette Beaulieu 418 855-2256

COMPTOIR DE LINGE « LES TROUVAILLES »

- NOTE LE COMPTOIR RESTE FERMÉ POUR L'ÉTÉ, IL EST POSSIBLE DE DÉPOSER VOS SACS DE LINGE EN AVANT DE LA PORTE DU COMPTOIR À L'INTÉRIEUR SUR LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.
- Nous vous remercions de vos dons et nous vous invitons lors du retour des vacances.
 - *Bernadette et son équipe vous souhaitent de belles vacances*



Pompiers de Lejeune

Activité Carnaval 1^{er} février 2020

Les pompiers de Lejeune désirent remercier la population ainsi que nos commanditaires. Comme chaque année, nous avons le dépanneur CB de Lejeune et depuis deux ans Métro de Dégelis.

Ça ne se fait pas seul. Nous avons les bénévoles qui sont avec nous depuis plusieurs années ou ceux qui commencent. Je tiens à remercier tout particulièrement, Claudette Albert, Colette St-Pierre, Audrey Morin, Julie Nolet, Julie Beauregard, Rachel St-Pierre, Christian Huard et Alain Beaulieu.

Carmen Castonguay, Sandra Pelletier, Johanne Robichaud ainsi que la fabrique de Lejeune pour les tables et chaises.

Pour le moitié-moitié les gagnantes sont : Colette et Nicole St-Pierre.

Le Rallye Poker les gagnants sont :

1^{re} place : Jean-Yves Caron

2^e place : Fabien Castonguay

3^e place : Sylvain Turcotte

Participation : Marco Turcotte

Merci et au plaisir de vous revoir l'an prochain !





Le **PARE-ÉTINCELLE**
un bon **OUTIL**
de **PRÉVENTION**

L'importance d'une installation appropriée

L'installation d'un pare-étincelle sur les foyers permet d'éviter que des étincelles ou des tisons ne se propagent aux espaces environnants. Il s'agit d'un bon outil à promouvoir auprès de vos citoyens pour prévenir les incendies de forêt et de bâtiment.

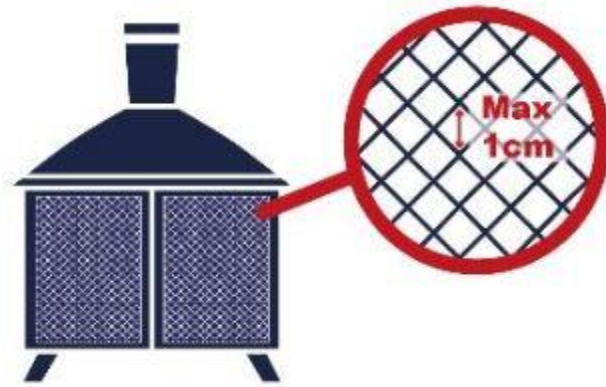
En cette période de l'année, c'est souvent l'occasion de faire le nettoyage de la cour en prévision de la saison estivale. Plusieurs citoyens sont alors tentés de procéder au brûlage de leurs résidus.

Que ce soit pour cette raison ou encore simplement pour allumer un feu d'ambiance, la SOPFEU recommande le recours à un pare-étincelle sur tout appareil utilisé.

Quelques caractéristiques à respecter

Pour être conforme, l'installation doit être munie d'un pare-étincelle **sur toutes ses surfaces** et les ouvertures du grillage **ne doivent pas dépasser 1 cm²**.

Les installations conformes sont permises durant les interdictions de faire des feux à ciel ouvert mis en place par la SOPFEU et le MFFP.



La SOPFEU vous recommande d'inscrire le recours au pare-étincelle dans votre réglementation afin de prévenir les incendies.

Autres recommandations

Afin de réduire les risques de propagation d'un incendie, ces autres recommandations peuvent être mises en place:

- Dégager une bande de 1 mètre tout autour du foyer jusqu'au sol minéral.
- Si possible, positionner l'installation à au moins 3 mètres de toute végétation et à au moins 10 mètres des bâtiments environnants.
- Un foyer au propane peut aussi être favorisé puisqu'il ne produira pas d'étincelle.

Le guide Pare-feu fournit d'ailleurs des [conseils aux propriétaires à ce sujet](#).

La SOPFEU, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs,
peut instaurer diverses restrictions en périodes critiques.

BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque municipale de Lejeune



La bibliothèque sera fermée pour l'été.

Il est possible de contacter Huguette

 418 855-2256

La municipalité de Lejeune désire transmettre

ses condoléances aux familles :

Monsieur Clément Vézina (16-01-2020)

Monsieur Jean-Luc Manseau (19-01-2020)

Madame Gisèle Desrosiers (24-01-2020)

Monsieur Yvon Albert (28-01-2020)

Madame Jeannine Caron (- -2020)

Madame Anne-Marie Labrie (18-05-2020)

Nous garderons de très bons souvenirs.



FÊTE DE L'AMITIÉ

Malheureusement, l'activité est reportée en 2021.

Pour ce qui est des personnes qui auraient été soulignées cette année et l'implication citoyenne de nos aînés.

On se reprend l'année prochaine.

TIRAGE CONTRIBUTION VOLONTAIRE FABRIQUE

Avril	Madame Nicole Dubé Chouinard St-Juste-du Lac	1050.00\$
Mai	Madame Réaline Bourque Squatec	1045.00\$
Juin	Madame Maryline Miville Rivière-du-Loup	1042.50\$



Développement St-Godard vous informe.

Pour la nouvelle saison estivale, Développement St-Godard vous informe de l'annulation du Festival Le Jeune Archet et des activités du Centre Nature et Culture La Pyrole Enchantée en raison des mesures sanitaires imposées par le gouvernement du Québec.

Mais le conseil d'administration et ses employés sont à l'œuvre pour ajouter de nouveaux aménagements à la Halte Lacustre du grand lac Squatec et au centre Nature. En collaboration avec la municipalité de Lejeune et différents partenaires : MRC Témiscouata, Caisses Desjardins, Agriculture Canada, Patrimoine Canada et Emploi Québec, plusieurs ajouts se feront durant la saison estivale.

Un site multifonction sera aménagé à la Halte pour accueillir Le Festival Le Jeune Archet, offrir des locations de canots-kayaks et permettent d'autres activités sous chapiteau permanent. Les travaux sont en cours sur ce volet. Des travaux d'amélioration au Centre sont également prévus, réfection de la terrasse, recouvrement de la toiture de la cuisinette, toilette sèche, champs d'épuration.

D'autres ajouts sont prévus, construction d'un four à pain, achat d'une presse à jus et fabrication d'un module pour déshydrater fruits, légumes, herbes. Ces ajouts serviront pour des ateliers offerts à la population, visiteurs et corvées de transformations alimentaires. Vous avez des pommiers que vous ne récoltez pas, vous ne savez que faire de l'abondance qu'offrent vos arbres fruitiers, contactez-nous pour en parler!

L'assemblée générale qui était prévue en juin est aussi reportée à une date ultérieure. Nous vous en aviserons. Entre temps, Développement St-Godard a un conseil d'administration et des employés actifs pour faire avancer les projets 2020! Développement St-Godard est votre organisme de développement, vous avez des idées, communiquez avec nous.

Vous pouvez nous joindre sur notre page facebook.com.Développement-St-Godard.com ou au 855-1060

Nous vous rappelons d'être prudent sur l'eau, d'éteindre vos feux et de rapporter vos déchets lors de vos activités à la Halte Lacustre. Saviez-vous qu'un mégot de cigarette contamine plusieurs litres d'eau et qu'il prend de nombreuses années à se désagréger ? Les airs de feu sont là pour vous réconforter, cuisiner, n'y brûler pas vos déchets.

SVP, gardons l'environnement propre pour ceux qui passent après nous! Ne laissons que les traces de nos pas!

Navette nautique

La direction du parc national du Lac-Témiscouata tient à annoncer à la population que c'est à contrecœur que nous avons pris la décision de ne pas opérer la navette nautique "L'Épinoche" pour la saison 2020.

L'Épinoche sert de lien nautique entre le quartier Cabano de Témiscouata-sur-le-Lac et le secteur Anse-à-William du parc national du Lac-Témiscouata. Cette navette de type "ponton" d'une capacité de 12 passagers permet aux piétons et cyclistes de traverser le lac Témiscouata pour rejoindre le parc. Les contraintes de distanciation sociale dans le contexte de pandémie de COVID-19 ont motivé cette décision.

Un retour de la navette est prévu pour la saison 2021.

Claudine Boucher

Conseillère en communication et promotion touristique



COVID-19 COVID-19 COVID-19 COVID-19 COVID-19 COVID-19 COVID-19 COVID-19 COVID-19

**SOYEZ ATTENTIFS
AUX SYMPTÔMES**

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

COVID - 19

FIÈVRE SOUFFLE COURT TOUX GORGE IRRITÉE MAUX DE TÊTE

Si vous éprouvez ces symptômes, communiquez avec la ligne
1 877 644-4545.

fqm.ca/etat-des-lieux